



AVIS DE COURSE
DEFI AZIMUT-IMOCA60 Edition 2018
En parallèle de L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME 2018
« LORIENT LA BASE »

1/ ORGANISATION

Le Défi Azimut® est une création d'Azimut (marque déposée) ; L'organisation de l'évènement sportif en mer est déléguée au Centre Nautique de Lorient (CNL).

Dans le cadre de **L'Atlantique Le Télégramme** du 20 au 23 septembre 2018, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et de la Ligue de Bretagne de Voile, Le CNL organise **le Défi AZIMUT-IMOCA 60** (Course de 24h, Run et Tour de Groix).

La direction de course sera composée :

- un directeur de course : Jacques Caraès
- un représentant du CNL : Rémi Orain
- un représentant d'Azimut : Jean-Marie Corteville
- un président du Comité de Course : Gilles Bricout
- un président du jury : François Lozachmeur

2/ RÈGLES

La régate sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2 Les Réglementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent.
- 2.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.4 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
Les Réglementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent.
- 2.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
- 2.6 Les RCV modifiées par les présentes Instructions de Course sont :
Signaux de course, 28.1, 28.2, 29.1, 30.1, 32, 33, 41, 44.1, 44.2, 45, 60.1 (a), A2, A4, A5, A11.

3/ ADMISSIBILITÉ

3.1 La régata est ouverte aux bateaux de la classe IMOCA60.

3.2 Les 24H sont uniquement réservées aux membres actifs de la classe IMOCA.

3.3 Les RUN et le Tour de Groix peuvent aussi accueillir des bateaux invités répondant aux critères suivants :

Bateau de la classe IMOCA ; être membre associé de la classe IMOCA ; s'acquitter des frais d'inscription du Défi Azimut ; Etre en conformité avec les assurances et transmettre ces documents à l'organisation du Défi Azimut.

Le **DEFI AZIMUT – IMOCA60** se décline en trois épreuves :

- Les **24H**
- Les « **RUN** »
- Le **TOUR DE GROIX**

3.2 **Le 24H AZIMUT IMOCA60 2018** se court en solitaire.

Un média-man est autorisé à bord. Il aura sa licence FFVoile à jour. Il ne peut participer aux manœuvres. Le média-man devra fournir un livrable (images, textes ou vidéo) à Azimut. Le média-man sera garant de la sécurité (surveillance trafic, veille AIS, radar).

Chaque team soumettra le choix de son media-man à l'organisateur. Sa candidature sera validée par la commission sportive de la classe IMOCA ainsi que l'organisateur (direction de course).

3.3 **Le « RUN AZIMUT »** devra se courir avec un équipage de 8 personnes maximum, dont une personnalité prévue par Azimut. La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

3.4 **Le CHRONO TOUR DE GROIX 2018** doit se courir avec un équipage de 7 personnes maximum, dont une personnalité prévue par Azimut. La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

Prévoir 1 gilet percutable pour chaque équipier.

Chaque équipier doit être en possession d'une licence temporaire (avec certificat médical) ou une licence compétition FFV à jour. Une liste d'équipage sera remise à Azimut.

4/ COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Conditions pour qu'un dossier d'inscription soit enregistré :

- Fiche d'inscription numérique ou papier complète.
- La liste d'équipage remplie avec photocopie des licences compétition FFV 2018 + cachet ou certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs. Pour les concurrents étrangers, prévoir une attestation d'assurance en RC, pour un montant de 1,5 million d'euros.
- Copie de l'attestation d'adhésion de classe 2018.
- Copie d'attestation d'assurance du bateau.
- Copie de la carte de publicité pour les bateaux sponsorisés.
- Règlement par chèque d'un montant de 400 € (ordre AZIMUT), somme reversée au CNL.

5/ RÉPARTITION DE LA FLOTTE ET PARCOURS

5.1 L'ensemble de l'épreuve se déroulera en flotte.

5.2 Il y aura 3 types de parcours :

Un parcours côtier d'environ 24h du vendredi au samedi

Des « run » le dimanche en fin de matinée

Un tour de l'île de Groix avec un temps de référence à battre le dimanche après midi

6/ PROGRAMME

24h AZIMUT IMOCA60 : du vendredi 21 au samedi 22 septembre 2018

Cette régata se court en solo avec l'accompagnement d'un "média man". Elle débutera le vendredi 21 septembre dans l'après-midi, pour une durée d'environ 24 heures.

Vendredi 21 septembre

14h00 : Briefing d'avant course (Auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly)

17h00 : Mise à disposition du Comité de Course des IMOCA60 pour les 24H Azimut

Samedi 22 septembre

Arrivée des bateaux au port dans l'après-midi puis échange presse

17h00 : Buffet mis à disposition des skippers

20h00 : Soirée Azimut

Chrono AZIMUT IMOCA : dimanche 23 septembre 2018

Le CHRONO AZIMUT TOUR DE GROIX consiste à battre le record du Tour de l'île de Groix détenu par Vincent Riou en 1h 08mn 10 secondes.

Ce chrono se court en équipage.

Ouverture d'une série de runs avant le chrono du Tour de l'île de Groix.

10h00 : Départ du port

11h30 : Ouverture du parcours "Runs"

13h00 : Mise à disposition du Comité de Course pour le « Chrono Tour de Groix »

Arrivée des bateaux au port dans l'après-midi

Remise des prix et pot à suivre.

La présence des skippers est obligatoire pour la remise des prix.

7/ COMMUNICATION

7.1 Droit à l'image

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'Inscription de chaque Skipper au Défi AZIMUT implique que son image et son nom, l'image de son bateau, puissent être utilisées, par Azimut, et par les prestataires missionnés pour la communication de la course, pour communiquer sur le Défi AZIMUT, et ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intentions malveillantes.

7.2 Utilisation des contenus mis à disposition par azimut.

Les participants seront autorisés à utiliser, le logo, des contenus du Défi (libre de diffusion) « textes, photos, vidéos » pour leurs actions de communication interne et externe.

8 / PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon IMOCA.

9/ DROITS À PAYER

Le montant des frais d'organisation 400 €. Chèque à l'ordre de AZIMUT.

Cette somme est reversée au CNL.

10 / MARQUAGE DES BATEAUX

10.1 Pavillons

Marquages pavillons Azimut pour les courses du Défi Azimut:

Les bateaux devront arborer les marquages suivants :

Deux pavillons de course, soit un dans chaque hauban (dimensions suivantes : 2 m X 1,5 m) devront être installés dans le port de Lorient La Base dès le jeudi 21 septembre jusqu'à la fin du Défi Azimut. Ils seront à poste sur l'ensemble des épreuves.

10.2 Cagnards

Deux cagnards imprimés recto-verso seront installés dès le jeudi 20 septembre jusqu'au dimanche soir.

11 / MEDIA MAN

Un média-man est autorisé. Il pourra faire office de veilleur. Il aura sa licence FFVoile à jour. Le media-man ne peut participer aux manœuvres et devra fournir un livrable (images, textes ou vidéo) à Azimut. Le media-man pourra apporter un soutien concernant la sécurité (surveillance trafic, veille AIS, radar).

Chaque team soumettra le choix de son media-man à l'organisateur. Sa candidature sera validée par la commission sportive de la classe IMOCA ainsi que l'organisateur (direction de course).

Une validation de sa candidature sera émise par la commission sportive de la classe IMOCA, la direction de course, les organisateurs.

12/ INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront remises lors de la confirmation de l'inscription.

13/ SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.
- 13.3 Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place selon les modalités décrites dans les instructions de course.

14/ CLASSEMENT

- 14.1 Il y aura 3 classements :
 - les 24H AZIMUT-IMOCA60
 - Le RUN AZIMUT-IMOCA60 (Chrono)
 - le TOUR DE GROIX AZIMUT-IMOCA (Course avec Chrono)

15/ LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

16/ COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le routage est interdit.

17/ PRIX

Des prix seront remis pour chaque épreuve.

18 / ASSURANCE

L'Organisateur CNL a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile conformément aux articles L 321.1 et D 321.1 du Code du Sport.
Azimut a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour son action à terre.

Chaque Participant devra souscrire :

Une police d'assurance Responsabilité Civile du fait de sa participation à la course et du fait du bateau.

Il devra joindre une attestation de cette assurance dans son dossier d'inscription.

19/ DÉCISION DE COURIR

19.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

20/ REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions de courses particulières relatives à la circulation des navires aux abords et dans la rade de Lorient et figurant dans les instructions de course ou leurs annexes.

20/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la visibilité :

Les bateaux de l'organisation seront équipés de pavillons Azimut permettant de les identifier. Chaque team devra s'équiper d'un pavillon Azimut sur leur semi-rigide.

L'organisation met à disposition les moyens nautiques suivants :

- Un bateau comité.
- Un bateau viseur.
- des semi-rigides.

20.2 Se référer aux instructions de la capitainerie de « Lorient La Base » pour l'organisation portuaire.

20.3 Installation de balises « YELLOW BRICKS » sur chaque bateau le vendredi matin 21 septembre par Yann Groleau de la société GEOVOILE.

ZONE DE COURSE

